

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 août 2025 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :                   Mme Isabelle Paré, siège 2  
  Mme Line Asselin, siège 3  
  Mme Nicole Hémond, siège 4

Est absent le conseiller :                         M. Steven Strong-Gallant, siège 1

Les sièges 5 et 6 sont vacants.

Madame Marie-Noëlle Ledoux, technicienne en comptabilité et greffière-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**105-08-25**

**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 12 août 2025 à 20 h.

**106-08-25**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

**ADMINISTRATION**

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025
2. Appui à la dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles
3. Autorisation à la mairesse pour célébrer des mariages ou des unions civilesx

**GREFFE**

4. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 283-2025 remplaçant le Règlement numéro 229-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460)

**LOISIRS ET CULTURE**

**FINANCES**

5. Approbation des comptes payés et à payer
6. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire
7. Autorisation de paiement pour l'acquisition de 23 lits de camp pour hébergement d'urgence
8. Reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale pour l'année 2023
9. Reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale pour l'année 2024

**RESSOURCES HUMAINES**

**GESTION DU TERRITOIRE**

10. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la résidence située au 230, route Principale
11. Approbation de la demande de dérogation mineure visant une opération cadastrale sur le lot numéro 6 500 114 localisé sur la montée du Bois-Franc

**CORRESPONDANCE**

12. Dépôt de la correspondance reçue

**POINTS D'INFORMATION**

13. Affaires diverses

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ADMINISTRATION

**107-08-25**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**108-08-25**

### **Appui à la dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-07-144 adoptée par le Canton de Hemmingford demandant un appui de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** le reportage intitulé « *La poubelle du Québec* » publié dans le *Journal de Montréal* du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts des municipalités (adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation) leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

**CONSIDÉRANT QUE** le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

**CONSIDÉRANT QUE** la lenteur de réaction du MELCCFP face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate.

**QUE** la Municipalité demande au MELCCFP de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables.

**QUE** la Municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu.

**QUE** la présente résolution soit transmise à/au :

- Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- L'Union des producteurs agricoles du Québec;
- La députée provinciale de la circonscription de Soulanges;
- La Fédération québécoise des municipalités;
- Canton de Hemmingford.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**109-08-25**

**Autorisation à la mairesse pour célébrer des mariages ou des unions civiles**

**CONSIDÉRANT QU'**un maire ou un conseiller municipal peut célébrer, pendant son mandat, des mariages ou des unions civiles sur le territoire de sa municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire ou le conseiller municipal doit préalablement être désigné par le Directeur de l'état civil;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le conseil confirme au Directeur de l'état civil que la mairesse Julie Lemieux est autorisée à célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## GREFFE

110-08-25

**Avis de motion et dépôt du règlement numéro 283-2025 remplaçant le Règlement numéro 229-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460)**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 283-2025 remplaçant le Règlement numéro 229-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460).

**QUE** madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 283-2025 remplaçant le Règlement numéro 229-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460).

## LOISIRS ET CULTURE

## FINANCES

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Marie-Noëlle Ledoux, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'août 2025.

\_\_\_\_\_  
Marie-Noëlle Ledoux  
Greffière-trésorière adjointe

111-08-25

**Approbation des comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2500109 à C2500123	20 354,80 \$
Paiement AccèsD nos L2500172 à L2500201	53 521,60 \$
Salaires paiement direct nos D2500189 à D2500218	21 185,98 \$
Frais bancaires	181,97 \$
<b>Total</b>	<b>95 244,35 \$</b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**112-08-25**

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire**

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la greffière-trésorière adjointe dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de juillet 2025.

**113-08-25**

**Autorisation de paiement pour l'acquisition de 23 lits de camp pour hébergement d'urgence**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (RLRQ, c. S-2.4, r. 1), la Municipalité doit pouvoir offrir, en cas de sinistre, un centre de services et d'hébergement pour au moins 5,0 % de sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit ainsi posséder un minimum de 54 lits de camp en vue de l'ouverture d'un centre d'hébergement en cas de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inventaire actuel de la Municipalité compte 31 lits de camp;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition d'équipement de sécurité civile est inscrite au Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'actuelle entente intermunicipale en matière de sécurité civile et dans l'objectif de bénéficier d'un volume d'achat, la Ville de Pincourt a procédé à l'acquisition des lits de camp pour les trois (3) municipalités/villes participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente dépense en immobilisation peut être affectée au Fonds de roulement;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le paiement de la facture numéro 5FD000048 de la Ville de Pincourt au coût maximal de 1 327,85 \$ (sans taxe) pour l'acquisition de 23 lits de camp soit autorisé.

**QUE** la présente dépense en immobilisation soit financée à même un emprunt au Fonds de roulement avec un terme de remboursement de dix (10) ans.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**114-08-25**

**Reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale pour l'année 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier numéro CYJ62343-71125(16)-20230518-020;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets n'a pas été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant de 28 686,26 \$ (taxes incluses) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**115-08-25**

**Reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier numéro TFA29278-71125(16)-20240424-002;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets n'a pas été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant de 19 698,61 \$ (taxes incluses) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RESSOURCES HUMAINES

### GESTION DU TERRITOIRE

**116-08-25**

**Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la résidence située au 230, route Principale**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée pour permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 230, route Principale (lot numéro 2 399 093 au cadastre du Québec) localisée en zone RA-8;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que l'agrandissement d'une résidence est assujéti à l'approbation du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à la lanière patrimoniale située le long de la route 325;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 15 juillet 2025;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le PIIA visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 230, route Principale soit approuvé à la condition que le revêtement de la façade de la marquise existante soit remplacé par le même revêtement que celui proposé pour l'agrandissement, et ce, aux fins de créer une harmonie entre les matériaux et les couleurs.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**117-08-25**

**Approbation de la demande de dérogation mineure visant une opération cadastrale sur le lot numéro 6 500 114 localisé sur la montée du Bois-Franc**

**CONSIDÉRANT** le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 93-8;

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée pour le lot numéro 6 500 114 au cadastre du Québec localisé sur la montée du Bois-Franc et à l'intérieur de la zone RA-9;

**QUE** la demande de dérogation mineure vise à autoriser une opération cadastrale du lot numéro 6 500 114 aux fins de créer trois (3) nouveaux lots, soit les lots projetés numéro 6 587 790 à 6 587 792;

**QUE** la nature et les effets de la demande de dérogation mineure sont de :

- Réduire la largeur minimale du lot projeté numéro 6 587 791 à 8,11 mètres. Or, dans la zone RA-9, la largeur minimale d'un lot est fixée à 48,7 mètres en vertu l'article 304 du règlement de lotissement numéro 154;
- Réduire la largeur minimale du lot projeté numéro 6 587 792 à 8,11 mètres. Or, dans la zone RA-9, la largeur minimale d'un lot est fixée à 48,7 mètres en vertu de l'article 304 du règlement de lotissement numéro 154;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les conditions d'émission d'une dérogation mineure de l'article 7 du Règlement numéro 93-8;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 12 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** le dépôt, le 10 juin 2025, d'un plan cadastral révisé respectant la recommandation du CCU;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

**QUE** toute personne intéressée par la présente demande peut se faire entendre par le Conseil;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la dérogation mineure visant une opération cadastrale sur le lot numéro 6 500 114 localisé sur la montée du Bois-Franc aux fins de réduire la largeur minimale des lots projetés numéro 6 587 791 et 6 587 792 à 8,11 mètres soit approuvée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose les correspondances suivantes :

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - aide financière d'un montant de 11 475 \$ pour l'année 2025

## POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Le 14 août 2025 dès 18 h se tiendra au parc du Centre communautaire une épluchette de blé d'inde, suivi de la deuxième (2<sup>e</sup>) projection du cinéma sous les étoiles, ainsi qu'une observation des Perséides.
- La date d'échéance du troisième (3<sup>e</sup>) versement des taxes municipales 2025 est le lundi, 18 août 2025.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la première (1<sup>ère</sup>) période de questions portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance à 20 h 14 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la deuxième (2<sup>e</sup>) période de questions portant sur les affaires de la municipalité à 20 h 41 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**118-08-25**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de lever la séance à 21 h 09.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 21 h 09.

---

Julie Lemieux  
Mairesse

---

Marie-Noëlle Ledoux  
Greffière-trésorière adjointe

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Julie Lemieux  
Mairesse